

[1]

CAPD hors classe

Vos élus FSU-SNUipp37 ont les résultats Nous joindre au 0241618291 ou snu37@snuipp.fr [2]

La CAPD Classe exceptionnelle est repoussée au 8 juillet.

Lire aussi les dernières informations sur les suites du MOUVEMENT 2020 [Lien ici](#) [3]

> CAPD hors classe

Vos élus FSU-SNUipp37 ont les résultats.

Nous joindre au [0241618291](tel:0241618291) [4] ou snu37@snuipp.fr [2]

Cette année les barèmes baissent encore : le dernier promu avait 150 points et 25 ans d'AGS sauf pour 8 collègues promus hors barème (proche de la retraite).

Pour la proportionnalité H/F, l'IA a promu 3 femmes à la place de 3 hommes au barème (loi fonction publique).

Nous publierons prochainement un compte-rendu complet et les perspectives des promotions pour l'année prochaine.

Voeu proposé par la FSU-SNUipp37

pour le passage de 25 collègues en fin de carrière au regard de leur date de naissance et/ou de leur AGS.

"Les membres de la CAPD se prononcent pour que le respect du bulletin officiel qui pose comme principe qu'une carrière d'enseignant-e doit parcourir les deux grades du corps des professeurs de écoles avant la retraite soit effectif."

10 POUR (7 FSU-SNUipp37 et 3 SNUDI-fo) 10 CONTRE Administration

L'IA a répondu favorablement à 8 situations sur les 25. Il ne respecte pas le BO qui indique *" Dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins deux grades, vous porterez une attention particulière aux agents qui arrivent en fin de carrière. "*

> CALENDRIER MOUVEMENT

La nouvelle loi fonction publique dite d'amélioration du dialogue social permet à l'IA... de ne pas répondre aux questions légitimes des collègues portées par les élus du personnel.

Avec beaucoup d'acharnement, nous avons obtenu quelques réponses :

> un calendrier des affectations des collègues sans poste, des TRS... devrait nous être donné demain...

Nous sommes intervenus sur les erreurs du mouvement que nous avons fait remonter : elles sont en cours de correction... mais pas de merci !

IMPORTANT : des règles non dites dans la circulaire du mouvement

Nous invitons tous nos collègues nommés arbitrairement « hors vœux »

- à déposer au plus vite un recours à l'adresse ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr [5]
- à nous joindre et à nous confier une copie de leur recours. Nous accompagnerons chacun.

N'oubliez pas de nous mettre en copie de votre recours en cliquant ici

: [Modèle de recours gracieux](#) [6]

> Les critères de départage en cas d'égalité de barème ont été modifiés.

A priori la DSDEN avait la main sur l'ordre des critères l'an dernier, ce n'est plus le cas cette année (le rang du vœu est passé en premier). Là aussi, ce changement n'avait pas été annoncé dans la circulaire mouvement ET la circulaire indiquait en toutes lettres "en cas d'égalité les candidats sont départagés par l'Ancienneté générale de service puis la date de naissance".

> Infos de la FSU-SNUipp 25 sur les affectations d'office

Pour la phase 3, où s'effectuent les nominations d'office sur les vœux larges non-demandés, l'algorithme fonctionne en deux étapes :

- 1) parmi les sans postes, il cherche les candidat.es qui ont, parmi leurs vœux, mis des communes appartenant aux zones infras dans lesquelles il reste des postes vacants. L'algorithme place d'abord ces collègues là.
- 2) S'il n'y en a pas assez par rapport au nombre de postes restants, alors il reprend les "sans postes" dans l'ordre du barème et affecte jusqu'à épuisement des postes en commençant par le plus haut barème.

[Fiches contact pendant les vacances scolaires entre les écoles et les collègues nommés](#) [7]

La FSU-SNUipp 37 propose, pendant les vacances scolaires d'été, d'aider à mettre en relation les écoles et les collègues nouvellement nommés ou sans poste ou poste fractionné ou nouveaux PES37.

- [Une fiche à renseigner par les écoles](#) [8] ayant un poste vacant ou attendant un complément de service.
- [Une autre fiche à renseigner par les collègues](#) [9] venant d'obtenir une affectation.

RAPPEL SUITE AU MOUVEMENT :

- [Nous invitons tous les participants à transmettre les résultats du mouvement](#) [10] et ainsi nous permettre de faire le travail de vérification que l'administration ne fera pas.
-

Et nous faisons également appel aux écoles : [notre demande de renseignements sur le résultat de leur mouvement aux écoles](#) [11] pour connaître les postes restés vacants. Renseignements précieux pour la phase d'ajustement.

URL source: <http://snuipp37.fr/snu2/0207-capd-hc-cl-excep-mouv>

Liens

[1] <http://snuipp37.fr/snu2/0207-capd-hc-cl-excep-mouv>

[2] <mailto:snu37@snuipp.fr>

[3] <http://snuipp37.fr/snu2/0207-capd>

[4] <http://snuipp37.fr/snu2/callto%3A0241618291>

[5] <mailto:ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr>

[6] http://snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2019-2020/carriere/mouvement/recours_mouvement_intra_2020.odt?265

[7] <http://snuipp37.fr/snu2/fiches-contact-vacances-scolaires-entre-%C3%A9coles-coll%C3%A8gues-nomm%C3%A9s>

[8] <http://snuipp37.fr/snu2/fiche-enseigner-%C3%A9coles>

[9] <http://snuipp37.fr/snu2/fiche-enseigner-coll%C3%A8gues-nouvellement-nomm%C3%A9s-ou-attente-d'affectation-poste-trs-pes>

[10] <http://snuipp37.fr/snu2/mon-r%C3%A9sultat-mouvement-37>

[11] <http://snuipp37.fr/snu2/ecoles-37-mouvement-2020>